

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017
COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

I. ELECTIONS

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

1) Désignation des suppléants des Conseillers Municipaux pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017.

Par décret, les Conseillers Municipaux ont été convoqués le vendredi 30 juin 2017 à l'effet de désigner leurs suppléants, en vue de l'élection des Sénateurs le dimanche 24 septembre 2017.

Nombre de délégués suppléants élus : 8

II. ADMINISTRATION GENERALE

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

2) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 12 avril 2017. ADOPTE

Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 12 avril 2017.

III. FINANCES

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

3) Rapport sur les actions entreprises par la Commune suite aux observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices budgétaires 2009 à 2014.

La Chambre Régionale des Comptes a procédé à l'examen de la gestion de la Ville du Portel pour les exercices budgétaires 2009 et suivants. L'examen de la gestion a porté plus particulièrement sur les activités ainsi que sur la situation financière de la Ville. La Chambre Régionale des Comptes a arrêté ses observations définitives le 10 juillet 2015 dernier, au travers d'un rapport qui nous a été transmis le 17 septembre 2015.

Conformément à l'article L 243-5, 5ème alinéa, du code des juridictions financières, Monsieur le Maire l'a communiqué au Conseil Municipal le 29 septembre 2015 où il a fait l'objet d'un débat.

Un rapport sur les actions qui ont été entreprises par la Commune a été transmis à l'assemblée délibérante. Il n'a pas donné pas lieu à un vote.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LEFEVRE*

4) Budget Ville :

ADOPTE

- **Approbation du compte de gestion 2016 du Trésorier Municipal**

- **Vote du Compte administratif 2016**

- **Affectation du résultat d'exploitation 2016**

Le Conseil Municipal a :

→ approuvé le compte de gestion 2016 tenu par le Trésorier Municipal.

→ approuvé le compte administratif 2016 tenu par Monsieur le Maire :

Résultat de clôture : Déficit d'investissement : **1.732.808,59 Euros**

Excédent de fonctionnement : **2.399.220,82 Euros**

Soit un excédent global de **666.412,23 Euros**.

→ statué sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 qui est de **2.399.220,82 Euros**.

Pour le vote des comptes administratifs Ville et Assainissement, le Conseil Municipal a procédé à l'élection du président de séance, au scrutin uninominal majoritaire : M. Marc LEFEVRE.

5) Budget Assainissement :

ADOPTÉ

- **Approbation du compte de gestion 2016 du Trésorier Municipal**
- **Vote du Compte administratif 2016**
- **Affectation du résultat d'exploitation 2016**

Le Conseil Municipal a :

- approuvé le compte de gestion 2016 tenu par le Trésorier Municipal.
- approuvé le compte administratif 2016 tenu par Monsieur le Maire :

Résultat de clôture : Excédent d'investissement : **203.854,98 Euros**

Excédent d'exploitation : **92.326,11 Euros**

Soit un excédent global de **296.181,09 Euros**.

- statué sur l'affectation de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2016 qui est de **92.326,11 Euros**.

6) Budget Ville 2017 : Décision modificative n°1.

ADOPTÉ

Décision équilibrée en dépenses et en recettes à 3.779.282,05 Euros.

7) Budget Assainissement 2017 : Décision modificative n°1.

ADOPTÉ

Décision équilibrée en dépenses et en recettes à 296.181,09 Euros.

8) Demande de garantie d'emprunt présentée par Pas-de-Calais Habitat d'un montant de 52.999 euros, représentant un emprunt PAM destiné à financer les travaux de traitement d'entrées des 40 logements collectifs à Henriville – 1/3/5/7 rue de Verdun et 25 rue Georges Honoré à Le Portel.

ADOPTÉ

La garantie d'emprunt de la Ville est sollicitée par Pas-de-Calais Habitat, à hauteur de 100 % d'un emprunt PAM (prêt à l'amélioration) d'un montant de 52.999 Euros, qui sera contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de financer les travaux de traitement d'entrées des 40 logements collectifs à Henriville – 1/3/5/7 rue de Verdun et 25 rue Georges Honoré à Le Portel. Conformément au contrat de prêt n°64704 signé entre Pas-de-Calais Habitat et la Caisse des dépôts et consignations.

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

9) Compte administratif 2016 : Bilan de la politique foncière de la Ville :

POUR INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

La loi du 8 février 1995 prévoit que le Conseil Municipal doit débattre une fois par an sur la politique foncière de la Ville. Le bilan des acquisitions et des cessions foncières 2016 est annexé au Compte Administratif.

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

10) Dotation de Solidarité Urbaine 2016 - Rapport d'utilisation : pour information du Conseil Municipal.

Conformément à la loi 96-142 du 21 février 1996, la Collectivité est tenue de présenter un rapport d'utilisation des crédits 2016 concernant les différentes actions entreprises dans le cadre du Développement Social Urbain.

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

11) Subventions aux associations : état complémentaire 2017 n°1.

ADOPTÉ

Le Conseil Municipal a approuvé l'état complémentaire n°1 des subventions 2017 accordées aux associations, comme suit :

6574-415	Comité organisation 4 jours de Dunkerque	- 38.000 €
6574-415	Association Les Irréductibles	200 €
6574-415	Association Trail des 3 Forts	200 €
TOTAL		- 37.600 €

➤ RAPPORTEUR : Madame LAIDET

ADOPTÉ

12) Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Espace Carnot.

Il convient d'établir une nouvelle convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Espace Carnot, pour l'exercice budgétaire 2017. Par conséquent, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

➤ RAPPORTEUR : Monsieur LEPRETRE

13) Signature d'une convention entre la Commune et le Stade Portelois.

ADOPTÉ

Le versement des subventions aux clubs sportifs est soumis à une réglementation particulière, entres autres la signature d'une convention financière et la production d'un certain nombre de documents budgétaires relatifs à l'utilisation de la subvention pour des missions d'intérêt général. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une nouvelle convention annuelle de partenariat en vue de la promotion et du développement des activités physiques et sportives pour l'exercice budgétaire 2017 entre la Commune et l'Association Stade Portelois.

IV. ADMINISTRATION GENERALE

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

AVIS FAVORABLE

14) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais : Avis du Conseil Municipal.

Par délibération en date du 6 avril 2017, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, concernant d'une part la composition du bureau communautaire et d'autre part la compétence facultative relative à la fourrière-refuge.

Conformément aux articles L. 5211-20 et L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal s'est prononcé sur ces modifications statutaires avec un avis favorable.

15) Transferts de compétences « tourisme », « collecte des déchets ménagers » à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais - Etudes d'impact « promotion du tourisme » « collecte des déchets ménagers »: Approbation par le Conseil Municipal.

APPROUVE

Dans le cadre du transfert des compétences « Collecte des déchets ménagers » et « Promotion du tourisme » imposé par la loi NOTRe du 7 août 2015, l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les modalités des transferts doivent faire l'objet d'une décision conjointe de la commune et de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette décision est prise après établissement d'une fiche d'impact, annexée à la décision. La décision et ses annexes sont soumises à l'avis des comités techniques compétents, c'est à dire du Comité technique et du Centre de Gestion du Pas-de-Calais quand les communes en dépendent, des comités techniques communaux quand les communes ont leur propre comité technique et du Comité technique de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais nous a transmis copies des décisions présentées devant le Comité technique de la CAB le 9 décembre 2016 et des délibérations adoptées par le Conseil communautaire le 15 décembre 2016. Elle nous a invités à soumettre ce dossier à l'avis préalable de notre comité technique, puis au vote de notre assemblée délibérante.

V. PERSONNEL

➤ RAPPORTEUR : Monsieur LEFEVRE.

16) Modification du tableau des effectifs.

ADOPTÉ

Le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs reprend tous les postes dont le Conseil Municipal autorise l'ouverture ou la suppression au cours de l'année. C'est au Maire qu'il revient ensuite de pourvoir ces postes.

17) Surveillance de la plage : recrutement du personnel saisonnier.

ADOPTÉ

Afin d'assurer la sécurité de la plage durant la saison balnéaire, le Conseil Municipal avait autorisé, par délibération n°2012-22 en date du 19 avril 2012, chaque année pour les mois de juillet et août le recrutement de six agents chargés de la surveillance de la plage titulaires du diplôme de Maître-Nageur-Sauveteur, du Brevet d'Educateur Sportif des Activités de Natation (BESAN) 1^{er} degré, ou du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), du permis côtier et du permis B. Depuis, cette équipe a été renforcée, c'est pourquoi, il y a lieu d'ajuster la délibération ouvrant le nombre de postes saisonniers correspondants pour passer à sept agents.

VI. **VOIRIE ET RESEAUX**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur LIEVENS

ADOPTÉ

18) **Gestion du service public de l'assainissement (collecte) – Mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public.**

Il est prévu d'engager une procédure de délégation de service public pour le renouvellement du contrat d'exploitation du service de l'assainissement (collecte), le contrat actuel prenant fin le 31 décembre 2017, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le principe de la délégation de service public.

19) **Classement d'office dans le domaine public communal de voies privées.**

ADOPTÉ

L'assemblée délibérante a classé d'office dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique, sur lesquelles les propriétaires ont pratiquement renoncé à exercer un droit de jouissance exclusive et dans la mesure où tous les citoyens utilisent ces voies. Le classement concerne les rues Eric Tabarly, d'Outreau, Chateaubriand, de la Station, Rolland, Auguste Comte, Georges Clémenceau, Frédéric Sauvage, Jacques Cartier, du Commandant Charcot et Impasses Dupleix et Carnot.

20) **Dénomination des trois immeubles collectifs sis rues Georges Honoré et Verdun.**

ADOPTÉ

Le Conseil Municipal a décidé de dénommer les trois immeubles collectifs sis rues Georges Honoré et Verdun : résidences « Florence ARTHAUD », « Alain COLAS » et « Jacques-Yves COUSTEAU », ceci notamment afin de faciliter le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux.

21) **Dénomination des deux allées perpendiculaires à la rue Georges Honoré.**

ADOPTÉ

Il convenait d'identifier clairement les adresses des deux allées sises rues Georges Honoré, qui pourraient se dénommer : allée Robert FEUCHER et allée Denise REOLON, dans le but de faciliter le travail des services publics, commerciaux et des préposés de la Poste.

ADOPTÉ

22) **Dénomination de la voie interne du projet Carnot – Abbé Boidin avec Chacun Chez Soi.**

L'assemblée délibérante a attribué le nom de « rue Marcel Gournay » à la future voie qui desservira le programme de construction de 22 logements de Chacun Chez Soi sis entre la rue Carnot et la rue Abbé Boidin.

23) **Convention de rétrocession à la Commune par Chacun Chez Soi des voiries et espaces verts du projet rues Carnot et de la Paix.**

ADOPTÉ

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à passer une convention avec Chacun Chez Soi pour la rétrocession des voiries et des espaces verts du projet de viabilisation et de construction de 22 logements individuels rue Carnot et rue de la Paix.

VII. **URBANISME - DOMAINES - TRAVAUX**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur LIEVENS

24) **Délégation au Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale de la révision du profil de baignade.**

ADOPTÉ

Il est prévu de déléguer au PMCO (Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale) la maîtrise d'ouvrage pour la révision du profil de baignade et de rembourser au PMCO 50 % du montant de la révision, 50 % étant pris en charge par l'Agence de l'Eau.

➤ RAPPORTEUR : Madame LAIDET

25) **Convention d'occupation et d'exploitation entre la Commune du Portel et le CCAS du Portel des locaux de l'espace Simone Veil.**

ADOPTÉ

Il convient de passer une convention entre la Commune du Portel et le CCAS du Portel pour l'occupation et l'exploitation par le CCAS des locaux de l'espace Simone Veil, qui définit les conditions et modalités de mise à disposition et détermine les droits et obligations réciproques des parties.

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

ADOPTE

26) Convention d'occupation précaire entre la Commune du Portel et « les jardins ouvriers du Portel ».

Le Conseil Municipal a décidé de passer une convention entre la Commune du Portel et « les jardins ouvriers du Portel », concernant la mise à disposition d'une partie de la parcelle de terrain AC 44 pour l'aménagement en jardins familiaux.

27) Construction de la Maison de la Santé et de la Petite Enfance : Avenants n°4.

ADOPTE

Il convient de passer 5 avenant n°4 de travaux supplémentaires pour le marché de construction de la maison de la santé et de la petite enfance en ce qui concerne les lots suivants :

- Lot n°2 « étanchéité » passé avec la société SMAC : le montant de l'avenant de 1.251 € HT porte le montant du marché initial + avenant 2 de 157.065,17 € à 158.316,17 € ;
- Lot n°3 : « ossature bois - bardage » passé avec la société SME : le montant de l'avenant de 1.200,15 € HT porte le montant du marché initial de 273.878,96 € à 275.079,11 € ;
- Lot n°4 : « menuiseries extérieures » passé avec la société COIN FRERES : le montant de l'avenant de 1.797,22 € HT porte le montant du marché initial de 274.852,70 € à 276.649,92 € ;
- Lot n°9 : « plomberie – chauffage - ventilation » passé avec la société EIFFAGE THERMIE : le montant de l'avenant de 1.250 € HT porte le montant du marché initial + avenants 1 et 2 de 285.675,84 € à 286.925,84 € ;
- Lot n°13 : peinture – sols souples » passé avec la société PRL : le montant de l'avenant de 4.374 € HT porte le montant du marché initial de 113.886,26 € à 118.260,26 €.

➤ RAPPORTEUR : Monsieur COPPIN

28) Chantier d'insertion : Présentation d'un bilan.

Un bilan sur le chantier d'insertion qui a eu lieu de mai 2016 à mai 2017 a été présenté à l'Assemblée Municipale.

VIII. SUBVENTIONS - CADRE DE VIE

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

29) « Architectures et couleurs porteloises » : Subventions communales.

ADOPTE

Dans le cadre de l'Opération « architectures et couleurs porteloises », le Conseil Municipal a délibéré sur l'octroi de subventions municipales à des particuliers ou à des commerçants pour la réalisation de travaux de façades.

30) Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais : aménagement pour la salle de sports Le Chaudron – Sport de haut niveau.

ADOPTE

Il convient de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais à hauteur de 25 % pour l'opération « aménagement pour la salle de sports Le Chaudron – Sport de Haut Niveau », le montant étant estimé à 90.124 Euros H.T.

IX. SECURITE

➤ RAPPORTEUR : Monsieur LIEVENS

31) Signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour la mise à disposition de ses agents du service de Santé et Sécurité au Travail.

ADOPTE

Il est prévu de passer une convention entre la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais pour recourir à l'ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection) du CdG 62 notamment pour l'inspection et la mise à jour du Document Unique de Sécurité.

X. JEUNESSE ET SPORTS

➤ RAPPORTEUR : Monsieur LEPRETRE – Madame REBAH

32) Adoption du projet éducatif 2017-2020 des accueils de loisirs et séjours de vacances.

ADOPTE

Les membres du Conseil Municipal ont adopté le projet éducatif 2017-2020 relatif aux accueils de loisirs et séjours de vacances. Ce projet présente la collectivité, les accueils collectifs de mineurs, les intentions éducatives ainsi que les axes de travail. C'est un outil indispensable de référence pour l'ensemble des intervenants professionnels sur le territoire communal.

XI. ENSEIGNEMENT

➤ RAPPORTEUR : Monsieur COPPIN

33) Restauration scolaire : Fixation des tarifs 2017-2018.

ADOPTE

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les tarifs 2017-2018 de la restauration scolaire et ce à compter du 1^{er} septembre 2017.

34) Garderies dans les écoles publiques : Fixation des tarifs 2017-2018.

ADOPTE

L'assemblée délibérante a décidé d'augmenter les tarifs 2017-2018 des garderies dans les écoles publiques de la Ville et ce à compter du 1^{er} septembre 2017.

XII. COMPTE RENDU DE L'EMPLOI DE DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Délibération n°2014-39 en date du 16 avril 2014

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire.

✓ Sortie à Tilques au restaurant « La Guinguette » organisée par le service seniors le mercredi 22 mars 2017.

Une sortie à Tilques au restaurant « La Guinguette » a été organisée par le service seniors, le mercredi 22 mars 2017. Par arrêté municipal n°2017-122 en date du 16 mars 2017, Monsieur le Maire a fixé la tarification comme suit : 39 Euros pour les adhérents et 41 Euros pour les non adhérents (le tarif comprenait le transport, le repas et l'animation).

✓ Sortie à Loisinord – vendredi 21 avril 2017 : Tarification.

Par arrêté municipal n°2017-124 en date du 10 avril 2017, la participation à une sortie au parc ski Loisinord à Noeux les Mines le vendredi 21 avril 2017, à l'attention des jeunes de 12 à 17 ans, possédant la carte PASS, fréquentant ou non le CAJ (rue de Reims) a été fixée à 5 euros.

✓ Sortie au Parc Astérix – samedi 13 mai 2017 : Tarification.

Le Pôle famille a organisé une sortie au parc Astérix de Paris le samedi 13 mai 2017, à l'attention des jeunes portelois de 12 à 25 ans. La participation financière a été fixée à 20 ou 10 euros (pour les jeunes fêtant leur 18 ans en 2017) - Arrêté municipal n°2017-174 en date du 12 avril 2017.

✓ Sortie à la foire de Paris organisée par le service seniors le samedi 29 avril 2017.

Une sortie à la foire de Paris a été organisée par le service seniors, le samedi 29 avril 2017. Par arrêté municipal n°2017-185 en date du 24 avril 2017, la tarification a été fixée à 53 Euros pour les adhérents et à 55 Euros pour les non adhérents (le tarif comprenait le transport et la visite du salon de la foire de Paris).

✓ Stages « véliques » – Saison estivale 2017 : Tarifs.

Le Pôle Famille organise des stages « véliques » pour les enfants du 10 juillet au 25 août 2017. La tarification a été fixée, par arrêté municipal n°2017-206 en date du 9 mai 2017, comme suit :

- Semaines de 5 jours : 20 euros pour les Portelois - 40 euros pour les extérieurs.
- Semaines de 4 jours : 16 euros pour les Portelois - 32 euros pour les extérieurs.

✓ **Vente de places de galas : Tarification.**

Le Pôle Famille a mis en vente des tickets pour les spectacles de cirque et de danse qui auront lieu au Chaudron les jeudi 22 juin à 19 h, vendredi 23 juin et samedi 24 juin à 20 h. Le tarif a été fixé, par arrêté municipal n°2017-207 en date du 9 mai 2017, à 5 euros par personne et par jour.

✓ **Ligne de trésorerie d'un montant de 1.500.000 Euros auprès de la Société Générale.**

Pour financer ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville du Portel a contracté auprès de la Société Générale une réservation de trésorerie d'un montant de 1.500.000 Euros, par arrêté municipal n°2017-218 en date du 9 mai 2017, dans les conditions suivantes :

Durée : 1 an

Index des tirages et taux d'intérêt : Les utilisations porteront intérêt sur le Taux Moyen Mensuel des Euribor 1 mois (EUF 1M) majoré de 1,20 % hors frais.

Frais de dossier : 1.000 € - Forfait de gestion : 1.500 €

Commission de confirmation : calculée au prorata temporis au taux de 0,30 % l'an

Frais de virement : 2 euros à chaque virement unitaire émis + 5 euros en cas de télécopie de confirmation.

✓ **Carte PASS : tarification pour l'année 2017/2018.**

Par arrêté municipal n°2017-248 en date du 31 mai 2017, la tarification de la carte PASS pour l'année 2017/2018 a été fixée comme suit pour la période de septembre 2017 à août 2018 – nouvelle adhésion ou renouvellement : Portelois : 20 euros – Extérieurs : 60 euros.

✓ **Longe Côte : Modification des tarifs.**

Le Pôle Famille a revu à la baisse les tarifs « Longe Côte » à compter du 1^{er} juin 2017.

La tarification a été fixée, par arrêté municipal n°2017-249 en date du 23 mai 2017, comme suit :

Cartes d'abonnement : Portelois : 20 euros les 11 séances – Extérieurs 30 euros les 11 séances

Tickets à l'unité : Portelois : 2 euros la séance – Extérieurs 3 euros la séance – Location de matériel : 2 euros.

✓ **Cyberbase : tarifs.**

Par arrêté municipal n°2017-271 en date du 30 mai 2017, les tarifs de la Cyberbase ont été fixés, à compter du 1^{er} juin 2017, comme suit : gratuité pour les Portelois – Extérieurs : 3 euros.

✓ **Sortie à Rinxent au restaurant « La Hétraie » organisée par le service seniors le jeudi 8 juin 2017.**

Une sortie à Rinxent au restaurant « La Hétraie » a été organisée par le service seniors, le jeudi 8 juin 2017. Par arrêté municipal n°2017-272 en date du 31 mai 2017, Monsieur le Maire a fixé la tarification à 24 Euros pour les adhérents et à 26 Euros pour les non adhérents (le tarif comprenait le transport, le repas et l'animation).

✓ **Régie de recettes des activités du Parc de la Falaise : Tarification des produits annexes vendus au Parc de la Falaise.**

Par arrêté municipal n°2017-293 en date du 8 juin 2017, Monsieur le Maire a fixé les tarifs des produits vendus comme prestations annexes au Parc de la Falaise (glaces, gaufres, paninis, friandises, boissons...) - Tarifs applicables à compter du 10 juin 2017.

XIII. MANIFESTATIONS

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

- ✓ **Le guide des animations estivales permet de découvrir le programme des animations d'été, culturelles et sportives proposées pour l'été 2017 de juin à septembre.**

XIV. QUESTION SUPPLEMENTAIRE

➤ RAPPORTEUR : Monsieur LEFEVRE

ADOPTE

- ✓ **Recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement des fonctionnaires et des agents contractuels.**

Date d'affichage : Le 03/07/2017